

L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE OUEST

[Chiffres] clés

BILAN DE L'ANNÉE 2025

Milieux aquatiques

32 zones d'interventions pour un bilan de **15,6 km de cours d'eau restaurés**, 1,2 km de rang 0 (zones de source) restauré, **63,4 ha de zones humides restaurés** et **5 ha de plan d'eau supprimés** (7 plans d'eau supprimés et 5 plans d'eau déconnectés et réduits).



La Flume à Gévezé (35), lors des travaux de restauration Été 2025

Actions agricoles

Ont été réalisés : **17 pré-diagnostic**, **17 diagnostics biodiversité** et **40 diagnostics systèmes** dans le cadre des diagnostics MAEC, **51 diagnostics hors diagnostics MAEC** et **48 suivis individuels**, **730 ha diagnostiqués** dans le cadre des diagnostics des parcelles à risques de transfert sur la masse d'eau de la Croix Macé, **100 ha échangés** (ou en cours d'échange) dans le cadre d'échanges parcellaires, **31 accompagnements au désherbage mécanique** soit 260 ha suivis et **27 actions collectives**.

Actions transversales

Suivi de **16 stations de la qualité de l'eau** et de **8 stations de la qualité des milieux** (suivis biologiques), réalisation de **2 études de connaissances** sous forme de stage (thématiques du bois bocage et de la restauration des milieux aquatiques), poursuite d'une étude pré-opérationnelle à Montauban-de-Bretagne, réalisation de supports de communication dont **3 newsletters**, **4 lettres agricoles** et **4 panneaux pédagogiques**, animation de **6 visites de sites de travaux** sur les milieux aquatiques destinées aux élus.

Bocage

Prévisionnel hiver 2025-2026

36 km de plantation dont 15,7 km de haie sur talus sous maîtrise d'ouvrage UGVO et **21,8 km de plantation** dont 7,8 km de haie sur talus sous autres maîtrises d'ouvrages (Collectivité Eau du Bassin Rennais, Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et Vallons de Haute Bretagne Communauté).



Création de talus à Saint Malon-sur-Mel (35)

ZOOM

Le projet du ruisseau des Houx à Montauban-de-Bretagne (35)

Ce projet est un exemple remarquable par sa transversalité.

Dès 2022, des travaux milieux aquatiques ont été réalisés. Lors de l'hiver 2024-2025 suite à de nombreux échanges, des haies bocagères sont plantées. Les bénéficiaires (un exploitant et la Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban) acceptent la poursuite des travaux sur les milieux aquatiques durant l'été 2025 avec la restauration du ruisseau des Houx sur **1 200 mL**, la **restauration de 1 400 m² de zones humides** et la contractualisation de **11 hectares en MAEC** (MAEC Maintien en zones humides et MAEC Création de prairies). Un talus de ceinture a été créé et planté début 2026.

De nouveaux projets milieux aquatiques sur ce cours d'eau sont prévus en 2026 ainsi que des projets bocagers durant l'hiver 2026-2027.

Cet exemple montre l'importance des échanges entre les différents animateurs (milieux aquatiques, agricole et bocage) au sein de l'unité permettant d'aboutir à des projets ambitieux et transversaux.



Les Houx à Montauban-de-Bretagne (35)

Grand [Format]

L'Accord de Territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest 2026-2028

Un nouveau contrat de 3 ans, dorénavant appelé **Accord de Territoire**, a été élaboré conformément au 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et sera signé au cours du 1^{er} trimestre 2026. Cet Accord de Territoire prend en compte une nouvelle stratégie d'intervention, de nouvelles actions comme l'aménagement de bassin versant et de nouvelles modalités relatives aux actions pollutions diffuses notamment.



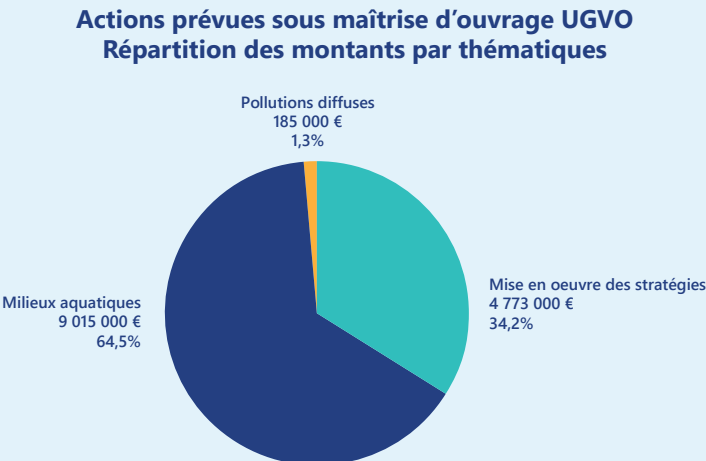
D'un montant total de **16 732 786 €** (hors Breizh Bocage), 83,5% du montant prévisionnel des dépenses sont sous maîtrise d'ouvrage de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest avec :

- près des 2/3 de ce montant prévisionnel consacrés aux actions milieux aquatiques ;
- plus d'un tiers consacré à la sensibilisation, l'information, l'amélioration des connaissances et, avec une équipe de 22 agents, à l'animation.

Les 16,5% restants, soit 2 759 786 € sont portés par d'autres maîtrises d'ouvrages (les structures agricoles, la CEBR, Rennes Métropole, le Département 35 et la Fédération de Pêche 35). 56,5% de ce montant sera destiné à la thématique pollutions diffuses. Ces actions concernent, par exemple, l'accompagnement au changement de pratiques en agriculture, le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages routiers et l'effacement de plans d'eau.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, en tant que producteur d'eau potable, s'impliquera fortement sur les bassins versants de la Chèze et du Canut mais aussi sur ceux du Meu et de Vau Reuzé dans le cadre des démarches captages prioritaires.

Le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest bénéficie également du programme **Breizh Bocage** porté par Eaux & Vilaine et par d'autres maîtrises d'ouvrage que sont la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné et Vallons de Haute Bretagne Communauté. Ce programme est estimé à **2 963 421 € pour la période 2026-2028** pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages.



[Actu] alités

STAGES

Deux **stages** sont prévus en 2026 sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest afin d'approfondir des thématiques récurrentes :

Le suivi et la compréhension des assecs sur l'Illet, l'Ille amont et la Flume

Les masses d'eau de ces secteurs sont confrontées à des sécheresses chroniques et prolongées. Plusieurs pressions peuvent être à l'origine de ces assecs : présence de nombreux étangs, prélèvements pour la production d'eau potable, dégradations hydromorphologiques des cours d'eau, drainages, ...

Le **stage de 6 mois, qui a débuté le 15 février** sur ce sujet, doit aboutir à la construction d'un système de bancarisation permettant la collecte de l'ensemble des données existantes, la poursuite de l'analyse de ces données afin d'identifier les travaux à réaliser pour tendre vers un bon fonctionnement hydrogéologique de ces secteurs.

Mobilisation des outils fonciers au service de la restauration des milieux aquatiques et de la préservation de la ressource en eau

Afin de soutenir la politique de gestion des milieux aquatiques (GEMA) dans les stratégies foncières des EPCI et des autres opérateurs du territoire, **un stage d'une durée de 6 mois, qui a débuté le 1er mars 2026**, va permettre de poursuivre les travaux engagés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie foncière d'Eaux & Vilaine. En s'appuyant sur un secteur pilote, un état des lieux des acteurs et outils fonciers mobilisés sera réalisé. Un rapport de préconisations et un support de sensibilisation seront également établis pour présenter les différents outils fonciers mobilisables permettant de faciliter la restauration des milieux aquatiques et le maintien de pratiques vertueuses vis-à-vis de la qualité de l'eau.

Une nouvelle action : l'aménagement de bassin versant

L'aménagement de bassin versant est un levier important identifié dans le 12^{ème} programme de l'agence de l'eau pour travailler sur les chemins de l'eau afin de lutter contre l'érosion des sols, le colmatage des cours d'eau et les transferts de pollutions vers les cours d'eau. Il s'agit également d'améliorer les fonctionnalités hydrauliques (infiltration, rétention, restitution) et de limiter l'amplification des extrêmes hydrologiques liés au changement climatique.

Pour répondre à ces objectifs, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest entend déployer des solutions fondées sur la nature (comme par exemple la création de talus, haies, bandes enherbées et ligneuses, zones tampons, déconnexion de drains et fossés, ...) suivant une stratégie d'aménagement de bassin versant, visant :

- **Un enjeu qualité de l'eau** – en priorité sur l'AAC du Meu, afin de limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau.
- **Un enjeu quantité d'eau** – en priorité sur les zones prioritaires opérationnelles milieux aquatiques et bocage en lien avec des travaux de restauration.

Dès 2026, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest va recruter des agents pour assurer la réalisation de ces actions.

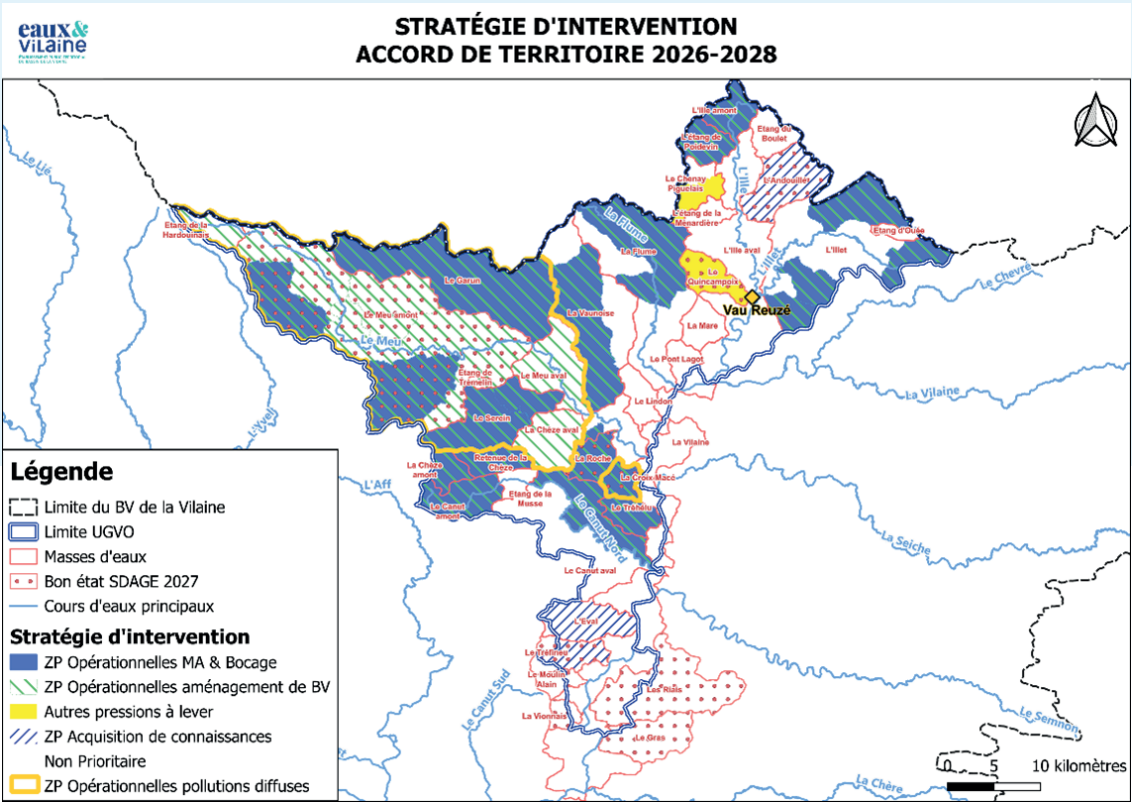
Une nouvelle stratégie

Les zones opérationnelles prioritaires ont été recentrées pour une meilleure synergie et efficience des actions. Ainsi, **62,7% du territoire de l'UGVO est en zones prioritaires opérationnelles** (contre 75% auparavant). Les zones prioritaires « milieux aquatiques et bocage » ont été, pour la plupart, reconduites car une dynamique y a été engagée lors du précédent contrat.

A contrario, compte tenu des nouvelles modalités du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, les zones prioritaires « pollutions diffuses » (actions agricoles essentiellement) se limitent désormais aux Aires d'Alimentation de Captages (AAC) du Meu et de Vau Reuzé ainsi qu'à la masse d'eau dite « basculante » de la Croix Macé (masse d'eau dont l'état écologique est fléché par le SDAGE* comme pouvant évoluer favorablement). Le recentrage des actions pollutions diffuses a notamment pour objectif principal de concentrer l'ensemble de ces actions d'amélioration de la qualité de l'eau sur des parties de territoire à enjeu eau potable.

Enfin, pour répondre à la stratégie aménagement de bassin versant qui va être déployée en 2026 par l'UGVO, les zones prioritaires « aménagement de bassin versant » comprennent l'ensemble des zones prioritaires pollutions diffuses ainsi que les zones prioritaires milieux aquatiques et bocage.

*SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux



CONNAISSEZ-VOUS ?

La loutre d'Europe

Je suis la loutre d'Europe. Un mammifère agile, à l'aise dans l'eau comme sur la terre. Avec mon corps fuselé, ma fourrure dense et imperméable et ma longue queue puissante, je suis faite pour la vie aquatique ! Ma frimousse et mes moustaches sensibles m'aident à repérer mes proies sous l'eau. L'eau est mon royaume. Je vis près des rivières, marais et lacs, où je chasse poissons, écrevisses, mollusques et amphibiens. J'ai besoin de rives sauvages et d'abris naturels pour me reposer et élever mes petits. Je suis une espèce parapluie : protéger mon habitat, c'est préserver toute une biodiversité. Préserver les milieux humides, les berges naturelles et la ripisylve, c'est offrir un refuge à de nombreuses espèces. Moi, c'est la loutre : joueuse, curieuse et toujours chez moi dans l'eau comme sur la terre !

[Regards] sur le bassin de la Vilaine

Renouvellement des instances d'Eaux & Vilaine

En 2026, Eaux & Vilaine engage le renouvellement de ses instances, au premier rang : son Comité syndical. Cette étape clé conduit chaque EPCI membre à désigner ses nouveaux délégués et à contribuer, aux côtés des autres collectivités, aux décisions qui orienteront la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Vilaine.

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le Comité syndical d'Eaux & Vilaine devra être renouvelé.

Ce renouvellement entraînera, par ricochet, celui de l'ensemble des autres instances de l'établissement :

Collège Eau potable, Bureau syndical, Commission d'Appel d'Offres (CAO), Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), Commission de Délégation de Service Public (CDSP), ainsi que **les bureaux et comités territoriaux des unités de gestion**. Les instances de pilotage, notamment les COPIL Natura 2000, seront également renouvelées.

Parallèlement, **la Commission Locale de l'Eau, véritable parlement de l'eau, sera également recomposée.**

Le renouvellement des instances d'Eaux & Vilaine constitue un moment structurant pour la gouvernance de l'eau. En tant qu'EPCI membre, votre intercommunalité contribue, aux côtés d'Eaux & Vilaine et des collectivités adhérentes, à une gestion concertée, cohérente et solidaire de la ressource.

Ce nouveau mandat se distingue par un enjeu particulier : pour la première fois, **les Comités territoriaux des unités de gestion d'Eaux & Vilaine, créés après 2020, feront l'objet d'un renouvellement complet.**

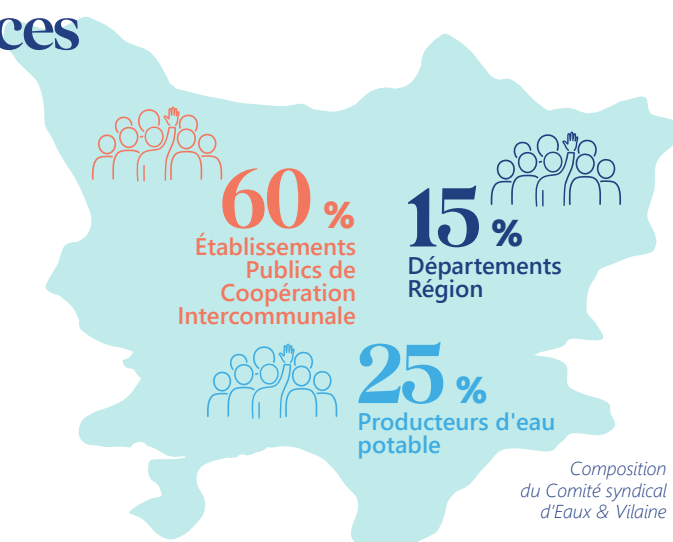
DÉSIGNEZ VOS DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL !

Eaux & Vilaine regroupe :

- **26 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),**
- Les **Départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique** ainsi que la **Région Bretagne,**
- **5 producteurs d'eau potable.**

Répartis en **3 collèges**, ces membres composent le Comité syndical, instance décisionnelle qui se réunit quatre fois par an.

Votre intercommunalité appartient au collège des EPCI, qui compte 36 délégués titulaires. À la suite du renouvellement des exécutifs locaux, **votre collectivité sera invitée à désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Comité syndical.**



Les délégués ainsi désignés siégeront également au sein du Comité territorial de l'UGVO, instance locale chargée du suivi des actions sur le territoire.

CALENDRIER ET ACCOMPAGNEMENT

Afin de vous accompagner dans cette phase de transition, **un courrier détaillé sera prochainement adressé à votre EPCI.** Il précisera les modalités de désignation des représentants ainsi que les démarches attendues liées au renouvellement des différentes instances.

Le Comité syndical d'installation se tiendra le 3 juillet 2026. Les informations relatives au lieu et aux horaires vous seront communiquées ultérieurement.

Agenda

OBSERVATION DES OISEAUX À AMBON (56) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
8 AVRIL

OBSERVATION DES OISEAUX À LA CHAPPELLE-DE-BRAIN (35) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
18 AVRIL

OBSERVATION DES OISEAUX À RIEUX (56) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
29 AVRIL

Support financé par :



A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.